

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Janvier

LE VERDICT DU JURY DE LA SEINE

Les jurés de la Seine ont rendu un verdict impitoyable, et Vaillant, le dynamiteur du Palais-Bourbon, a été condamné à mort.

On discutera sans doute beaucoup sur la rigueur et l'utilité d'une pareille sentence, il se trouvera des gens pour dire que la condamnation de Vaillant va appeler forcément une série de sanglantes vengeances, et qu'il eût mieux valu que les juges de l'anarchiste fussent en même temps plus prudents et plus humains.

Eh bien ! il faut écarter ces conseils de la pusillanimité et dire, au contraire, que les jurés de la Seine ont jugé, non comme des hommes ayant leurs passions, leurs faiblesses, leurs craintes, mais comme des magistrats ne connaissant que le devoir.

Que signifieraient de petites habiletés et des demi-concessions, en face de gens dont le but unique est de détruire et dont l'idéal est dans l'assassinat et le vol ?

Une première fois déjà, à Paris, les jurés faillirent à leur devoir, en face de Ravachol, et ce fut dans toute l'Europe un long cri de réprobation contre tant de faiblesse.

Les jurés d'hier, au contraire, ne se sont pas laissés impressionner par les subtilités de la défense et les fanfaronnades de l'accusé. Ils ont vu très justement à travers toutes les arguties sociales et politiques, le criminel vulgaire auquel répugne tout travail honnête et régulier et qui n'a de courage et d'habileté que pour les louches besognes de laboratoire.

Le procureur général ne s'y est pas trompé et il a résumé toute la philosophie de l'affaire quand il a dit que Vaillant subissait une double préoccupation : la première, de perpétuer à son profit cette légende du bon anarchiste qui commet des crimes épouvantables pour le bien de l'humanité,

la seconde, sauver sa tête en contestant l'intention homicide.

Saurait-il donc exister de bons et de mauvais anarchistes ? Est-ce que tous, depuis les Reclus qui pratiquent l'anarchie en véritables dillettantis, jusqu'aux égarés qui lancent des bombes, n'ont pas la même conception fautive et criminelle de la société et des droits de l'individu ?

Était-il nécessaire également que Vaillant eût été tué pour être tué à son tour. Non, car c'est un principe au contraire, de nos lois pénales, que la tentative de crime doit être punie comme le crime même. Il suffisait qu'il y ait eu commencement d'exécution, et volonté arrêtée de commettre l'acte, pour que la loi fût impitoyable.

On pourrait dire encore que le gouvernement a recueilli le bénéfice de l'attitude résolue et de la fermeté qu'il a montrées depuis son avènement au pouvoir.

Quand les honnêtes gens se sentent défendus et protégés, quand la société se sent gouvernée, chacun accomplit naturellement son devoir et sa fonction et les magistrats, même temporaires comme les jurés, ne craignent plus de juger suivant leur conscience.

C'est ainsi qu'il faut agir continuellement si nous voulons défendre avec efficacité nos existences et nos biens qui sont en général, quoique veuillent bien dire les anarchistes et les socialistes, les fruits de l'épargne et du travail.

J. QUERCITAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 janvier 1894

M. Charles Dupuy est élu président par 290 voix sur 357 votants.

MM. de Mahy, Félix Faure, Etienne et Lockroy sont élus vice-présidents.

MM. Chaudey de La Batut, Plichon et André Lebon, ayant seuls obtenu la majorité absolue, sont élus secrétaires.

On procède aujourd'hui à un second tour de scrutin pour l'élection des quatre derniers secrétaires.

Peut-être as-tu raison. Si tu croyais aujourd'hui, tu recommencerais à être jaloux demain, et nous serions trop malheureux tous les deux. Adieu...

L'amour l'emporta. Il courut à elle et la saisit dans ses bras :

— Non ! Reste, reste, Gertrude, je te crois ! Il est impossible que tu sois coupable ! Et même les rais-tu, je mets mon amour au-dessus de tout... Reste !

Elle secoua doucement la tête.

— C'est moi qui ne veux plus, dit-elle.

— Gertrude...

— Mon amour a plus de fierté que le tien...

Tu m'aimerais coupable... Je ne veux pas être aimée en étant soupçonnée par toi ! J'attendrai ! Mais Dieu aura bien pitié de moi et fera peut-être un miracle qui me permettra de te crier : Tu vois bien que ne jementais pas !...

Elle le repoussa doucement. Ni le colonel ni le marquis de Courrance n'avaient voulu ajouter un mot. La logique de cette situation s'imposait. Pierre aimait mais il doutait. Que la réconciliation se fût faite dans un élan d'amour, et, la première ivresse passée, le soupçon serait fatalement revenu. Il n'aurait pas eu la force de le cacher à Gertrude, et cette fois elle en serait morte.

La jeune femme remonta dans la voiture sans prononcer une parole. En rentrant chez elle, elle prit un ouvrage avec un sang-froid inquiétant. Malgré la secousse violente éprouvée le matin, elle resta ce qu'elle avait été les jours précédents, c'est-à-dire calme et renfermée en elle-même. Une ou deux fois, Mme Delcroix essaya de ramener un sourire sur les lèvres de sa nièce. Gertrude répondait doucement, mais sa figure gardait com-

Les trois questeurs sortants, MM. Bizarelli, Guillemot et Royer sont réélus.

SENAT

Séance du 11 janvier 1894

On commence la vérification des pouvoirs des élus de dimanche dernier 7 janvier.

Au total, 63 élections sur 91 ont été ainsi validées.

On a continué, aujourd'hui, cette fastidieuse opération de la vérification des pouvoirs.

M. Challemel-Lacour est réélu président par 132 voix sur 162 votants.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

L'ANARCHISTE VAILLANT

Audience du 21 janvier 1894

Hier, dès le matin, les mesures d'ordre et de précaution les plus rigoureuses étaient prises à l'intérieur et autour du Palais de Justice. Un cordon de gardiens de la paix et d'agents en bourgeois fait une bonne garde à l'extérieur. Les grilles sont à peine entrebaillées. A l'intérieur, il faut montrer patte blanche pour pénétrer dans la salle des assises. Toutes les portes sont surveillées par des municipaux, des gardes du palais, des agents en bourgeois.

A onze heures et demie, on laisse entrer le public. En un instant, la salle est bondée.

Trois ou quatre dames aux places réservées, des avocats en robe un peu partout.

M. le conseiller Caze, président des assises, a pour assesseurs MM. Labour et Persac.

M^e Fernand Labori, est assisté de MM^{es} Monira et Hild, ses secrétaires.

Un des jurés est excusé pour cause de maladie. M. Gustave de Rothschild n'est pas du jury de cette audience. Il a été récusé par M^e Labori.

Vaillant a l'air calme et résolu, souriant même, et semble faire des signes de l'œil à quelqu'un dans la salle.

L'accusation

Le président demande à l'accusé ses nom, prénoms, âge, domicile, profession.

L'accusé. — Louis-Auguste Vaillant, employé, trente-deux ans, né à Mézières (Ardennes), demeurant à Choisy-le-Roi.

M. le greffier Vilmès donne lecture de l'acte d'accusation.

Interrogatoire

M. le conseiller Caze, au début de l'interrogatoire, rappelle les condamnations de l'accusé.

Vaillant répond que c'est une conséquence de l'organisation sociale actuelle.

me une impassibilité glaciale. On aurait pu croire qu'elle était dans un état anormal, si ces toux sèches dont elle était atteinte par moments n'étaient pas revenues en quelque sorte plus violentes.

— Si au moins elle pouvait pleurer, pensait le marquis.

Une demi semaine environ après la scène qui s'était produite entre les deux époux, M. de Courrance remarqua que Gertrude changeait de plus en plus. La respiration de la jeune femme s'embarassait. A certains moments, son regard « s'atonifiait » ; sa voix baissait, devenait plus lente. Il prit peur et se décida à faire venir un médecin.

Il en parla au colonel Delcroix qui fut de son avis. Quant à Gertrude, elle se contenta de répondre :

— Faites ce que vous voudrez.

Elle embrassa tendrement son fils au front en faisant cette réponse. Sa vie s'était réfugiée toute entière dans ce petit être. Elle ajouta, de sa voix lente, faible :

— Je ne me sens pas bien, en effet. Je dois vivre pour Jean.

Le marquis avait eu l'idée, tout d'abord, de s'adresser au docteur... qui avait si bien soigné la jeune femme à la Charité. Puis il eut peur que sa vue ne rappelât à la malade de trop pénibles souvenirs : il alla trouver un jeune médecin, professeur à la Faculté, et qui avait été l'élève chéri de Velpeau.

Ce praticien, déjà célèbre, et qui occupe un des premiers places dans la science contemporaine, conquise autant par sa clientèle que par ses travaux, est un homme d'allures glaciales, mais qui cache un grand fonds de bonté sous une appa-

M. le président. — Vous dites dans une lettre qui est au dossier que vous avez voulu vous débarrasser de votre femme, parce qu'en raison de son éducation, elle était bourrée de préjugés.

R. — Oui, monsieur.

Vaillant, on le sait, d'après sa correspondance, avait fait un beau rêve qui n'a pu se réaliser : une concession de cinquante hectares en Algérie, avec un chalet au bord de la mer. Il écrivait :

— Qui sait si, fatigué de la lutte, je n'irai pas un jour, le cœur plein de haine, livrer combat à la société.

Vaillant se défend d'avoir enlevé la femme Marchal. C'est elle qui est venue à lui. Enfin, nous arrivons à la bombe.

M. le président. — Vous avez déclaré avoir construit votre engin sans aide et sans complice ?

R. Je n'en avais pas besoin.

D. Une seule chose vous manquait : l'argent. Où vous l'êtes-vous procuré ?

R. C'est un cambrioleur qui m'a donné 100 fr., sachant que je destinais cette somme à une œuvre révolutionnaire.

D. Mme Reclus ne vous a-t-elle pas donné quelque chose ?

R. 20 francs dont j'avais besoin dans mon ménage.

On sait que pour obtenir sa carte d'entrée à la Chambre des députés, l'accusé avait pris le nom de Dumont. Il a fait faire des cartes à ce nom. Il est allé une première fois à la Chambre, a fait passer une carte au nom de Dumont à M. le député Argeliés. Il voulait étudier les lieux. Il n'a pas pu avoir de place ; comme il ne voulait pas perdre de temps, il est revenu deux ou trois jours après, le 9 décembre, et a commis son attentat.

Vaillant donne avec complaisance les détails sur la fabrication de sa bombe.

La bombe

D. Votre intention était d'atteindre le milieu de la Chambre pour atteindre M. Casimir Périer et les autres membres du gouvernement.

R. Sans haine particulière pour aucun d'eux. Tous les membres des gouvernements se ressemblent.

Vaillant déclare que s'il avait connu la disposition des lieux et s'il avait su qu'on était si serré que ça, il aurait pris ses dispositions pour que la bombe éclatât au milieu de l'hémicycle.

D. Comme d'habitude, ce n'est pas ceux qui ont été visés qui ont été atteints.

R. Ce n'est pas ma faute. J'aurais mieux aimé blesser tous les députés qu'une seule des autres personnes que j'ai atteintes involontairement. Tous les députés sont des parasites.

rence froide. Il se présenta le jour même et examina Gertrude avec le plus grand soin. Il la questionna sur son état général : la consultation dura une heure. Quand elle fut terminée :

— Ce ne sera rien, dit-il.

Le marquis de Courrance l'accompagna pendant que Mme Delcroix restait auprès de Gertrude. Le colonel était sorti.

— Etes-vous parent de Mme Kervigan ? demanda-t-il au vieillard.

— Non, docteur, répliqua-t-il en rougissant un peu.

— Alors, je peux vous parler franchement, à vous. Si vous étiez le mari ou le père, je me tairais, mais je ne me crois pas permis de garder le silence avec vous, car il faut que quelqu'un se charge de faire exécuter ponctuellement mon ordonnance.

Le docteur X... ne se doutait guère du mot effroyable qu'il venait de prononcer, en disant : Je peux être franc avec vous qui n'êtes ni le mari ni le père ! M. de Courrance éprouva une terrible impression.

— Est-elle... en... danger ?...

— Oui.

— Il chancela.

— Perdue ?... ajouta-t-il.

— Non ! Il y a encore une espérance à concevoir. Mme Kervigan est atteinte d'une maladie grave et fort rare, la *lypémanie* ou *mélancolie*, si vous aimez mieux. Elle a dû éprouver des chagrins prolongés, subir des luttes morales incessantes. Je dois vous prévenir de tout cela, car la maladie est à son début, et j'ai besoin d'être renseigné pour l'enrayer. Aujourd'hui la malade doit

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 79

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

IV

L'IMPASSE

— L'aurais-je donc amené s'il n'était pas mon père ?

— Par pitié pour nous deux, prouve-le moi ! C'est dans l'intérêt de notre bonheur, c'est pour sauvegarder notre amour que je parle ainsi ! Malgré moi je douterais toujours et je te ferai souffrir en souffrant moi-même ! J'aurais pu te cacher mes larmes, j'aurais pu étouffer la voix de ma passion... Mais à quoi bon ? Je t'appellais de loin... J'ai voyagé à travers toute l'Europe et ce n'est que toi que j'ai vue partout ! J'avais beau te mépriser, cela ne m'empêchait pas de t'aimer ; par pitié pour nous deux, fais que je n'ai plus à douter, fais que notre bonheur passé puisse revenir. Tu me supplies de te pardonner... Tu ne sauras jamais combien je serais heureux de croire !...

— Adieu ! dit-elle.

— Gertrude !

— Je ne t'accuse pas. Ta cruauté est légitime.

D. Qu'appellez-vous des parasites ?
R. Ceux qui ne produisent pas.
D. Au dire d'un témoin, vous êtes sorti le premier de la tribune. Vous vouliez fuir.
R. Ce témoin se trompe. Je suis sorti le dernier.

D. Vous vouliez fuir. Vous avez cassé une vitre. La sentinelle vous a menacé de sa baïonnette.
R. C'est faux.

D. Un officier, qui se trouvait là, vous attribue ce propos : « C'est un grand blond qui a lancé la bombe, et j'espère que cette fois on ne le manquera pas. »
R. C'est faux.

D. Interrogé par le commissaire de police qui vous a arrêté, vous avez nié.
R. C'est faux. Il ne m'a pas demandé si c'était moi qui avais lancé la bombe. Je n'avais rien à lui répondre.

A raison de la gravité de ses blessures, Vaillant avait été transporté à l'Hôtel-Dieu. Son attitude avait paru singulière aux agents de la sûreté chargés de la surveillance de la salle dans laquelle il avait été placé, et ces agents, en quittant le matin leur faction, avait recommandé Vaillant à leurs collègues qui venaient de prendre le service.
L'un de ceux-ci, ancien soldat d'artillerie, engagea une conversation avec l'accusé sur la nature de la confection de l'engin meurtrier qui avait failli faire tant de victimes, et Vaillant fournit des explications telles qu'il ne subsistait aucun doute sur la participation à un crime dont il avoua alors être l'unique auteur, ayant soin d'ajouter qu'il était anarchiste.

Quelques instants après, il écrivit au juge d'instruction pour lui faire connaître qu'il était prêt à répondre à toutes ses questions.
— Si je n'avais pas parlé, dit l'accusé, la police me chercherait encore.
Vaillant, de l'hôpital, a adressé une longue lettre à M. Paul Reclus.
— J'ai déclaré au juge d'instruction que j'avais choisi la Chambre pour ne pas frapper d'innocents. Le malheur a voulu qu'il en fût autrement.

M. le président. — Vous avez dit au juge d'instruction : « Il y a toujours une bombe de Damoclès suspendue sur les têtes. J'ai échoué. D'autres, je l'espère, réussiront mieux. »

Vaillant déclare qu'il n'a pas fabriqué une plus grosse bombe, parce qu'on ne l'aurait pas laissé entrer à la Chambre lorsqu'il s'y est rendu pour accomplir son acte de propagande.

— J'aurais, ajoute-t-il, pu mettre des balles dans ma bombe. Si j'avais mis des balles, j'aurais voulu tuer. Si j'ai mis des clous, c'est que je voulais blesser.

Et il répète de nouveau qu'il aurait mieux aimé tuer cinquante députés que blesser des innocents. Et comme le président lui rappelle l'horreur de la scène, il dit : « C'est moi le plus blessé ! »

D. Vous n'allez pas comparer l'assassin à vos victimes.
— En ma conscience, dit-il, je me compare.

Pourquoi Vaillant a-t-il choisi des clous comme projectiles ?
— Je sais que tout projectile qui n'est pas rond est lancé beaucoup moins loin. En mettant des clous, je mettais plus de projectiles et je pouvais blesser beaucoup plus de personnes.

M. le président. — Votre engin était très bien fait et très dangereux. L'expert le reconnaît.

Vous aviez pris toutes les précautions nécessaires, et vous aviez exactement calculé le moment de l'explosion.
R. Dame, je voulais le faire éclater dans la Chambre des députés et non dans la mienne (Hilarité).

D. La plupart de vos projectiles ont manqué leur effet, puisque la bombe a éclaté en l'air. Si elle avait éclaté là où vous vouliez qu'elle éclatât, il y aurait eu plusieurs personnes de tuées.
Le président ne s'explique pas comment Vaillant a eu la cuisse traversée par un clou.

L'accusé. — C'est que la bombe a éclaté presque au sortir de mes mains. Les personnes qui étaient assises dans les tribunes ont été atteintes au visage ; celles qui étaient debout ont été frappées aux jambes.

D. Enfin, vous vouliez causer la mort ? C'est en vain que vous évoquez la question d'humanité.
R. Que la question d'humanité y soit ou n'y soit pas, vous ne pouvez ne pas reconnaître que je pouvais rendre l'engin meurtrier. Le fait matériel est là : il n'y a pas eu de morts.

D. Parce que vous l'avez mal manœuvré, votre engin.
R. Bien entendu. Les députés ont la vie aussi dure que nous, je suppose.

Et avec un mouvement de colère :
— Si je savais que vous eussiez la conviction que j'essaie de sauver ma tête, je préférerais me croiser les bras et ne pas répondre.

Enfin, je ne puis pourtant pas mentir, sacré matin, pour le plaisir de me faire couper la tête. Je ne veux pas ergoter avec l'accusation. Mon attitude est fraiche et nette.

A une heure et demie, l'audience est suspendue.

Manifeste anarchiste

A la reprise de l'audience, Vaillant demande la parole et, comme il n'est pas orateur, dit-il, il a pris la précaution d'écrire sa déclaration. Il parle de son passé, de ses espérances quand il partit en Amérique, de la nécessité d'ouvrir les cerveaux à l'idéal d'un avenir meilleur.

Lorsque j'arrivai à Choisy-le-Roi, je croyais pouvoir nourrir ma femme et mon enfant. Un patron, profitant de ma misère, me donnait 20 fr. par semaine. Comment nourrir les miens ? Lorsque j'allais demander une augmentation, mon patron me dit : « Ce n'est pas votre femme, mais vous que j'ai embauché, laissez-moi tranquille. » Devais-je continuer à travailler ? Pourquoi faire ? Crever de faim. Alors, j'ai porté ma bombe. Des familles entières se suicident. On ne raisonne plus.

Les résignés se divisent en deux catégories, les résignés et ceux qui portent la parole de la révolution sociale. Si les bourgeois n'avaient pas sacrifié sous la Révolution, ils ne seraient pas les maîtres aujourd'hui. On pourra me dire que j'aurais pu m'en tenir aux revendications par la parole. Qu'on fasse des lois, rien n'empêchera la propagande anarchiste, jusqu'au jour où chacun pourra jouir du produit de son travail, où la haine aura disparu de l'humanité. Une société est bien près de finir quand ses principaux monuments sont les casernes. Vous aller me frapper dans quelques instants. Peu m'importe ! Votre verdict sera très peu de chose dans l'histoire de l'humanité.

LE VERDICT

A cinq heures et demie les jurés entraient dans la salle de leurs délibérations où ils restaient environ une demi-heure.

faire froidement, à lui le père, l'historique de cette terrible maladie. Qui pourrait savoir ce qui se passa dans le cœur de cet homme en entendant ces paroles mathématiques, qui prédisaient quelle serait l'agonie de sa fille à lui ! Et c'est lui qui était la cause première de cette agonie-là ! Il se roidit contre le désespoir inouï qui s'emparait de lui, contre l'espèce de révolte qui secouait son intelligence.

— Ah ! docteur, je vous en supplie, sauvez-la, et je vous donne une fortune ! sauvez-la...
M. X... leva le doigt au ciel :

— Avec l'aide de Dieu, je la sauverai peut-être.

— Mais enfin quel traitement faut-il lui faire subir ?

— Pour tout autre malade, je vous dirais qu'avec l'hydrothérapie, des frictions au drap mouillé, des douches, des bains de pluie, on arriverait à un guérison presque certaine. J'ajouterais que je recommande la distraction, des lectures amusantes, le théâtre. Mais avec une personne comme Mme Kervigan, j'hésite et je me trouble. Je suis en présence d'une créature supérieure, ayant une haute intelligence et un grand cœur. Or, cette femme est en proie à un désespoir secret qui la ronge. Guérissez ce désespoir, et elle est sauvée...
Le docteur X... se retira en promettant de revenir le lendemain. Le marquis lui, resta comme hébété, comme frappé de stupeur. Tant qu'il avait supposé que Gertrude était malade de son seul chagrin, il avait espéré qu'elle se guérirait peut-être. Puis tout à coup, il apprenait que la douleur constituait une vraie maladie, et que cette maladie-là, si on ne l'arrêtait pas en chemin, au-

Toute l'assistance était fortement impressionnée quand le timbre annonça leur retour.

Leur verdict était affirmatif sur toutes les questions et muet sur les circonstances atténuantes.

C'était la mort !
Vaillant ne manifesta ni étonnement ni regret en apprenant leur décision.

— La mort ? se borna-t-il à dire, je vous remercie.

Puis, quand le président, après lecture des textes du Code, prononça cette sentence :

Auguste Vaillant est condamné à la peine de mort.

Vive l'anarchie ! s'écria l'accusé.

Puis les gardes l'emmenèrent et la foule se retira, commentant cette cause célèbre.

Après le verdict

Après la condamnation à mort prononcée contre lui, Auguste Vaillant, escorté par les gardes municipaux, a été réintégré dans la cellule qu'il occupait à la Conciergerie depuis son transfert de la prison de la Santé.

Vers six heures et demie, le secrétaire de M^e Labori s'est présenté au quai de l'Horloge et a été admis auprès de Vaillant. Il était chargé par le défenseur de faire signer au condamné son pourvoi en cassation.

Vaillant était en train de dîner. On lui avait servi l'ordinaire de la prison, un ragout et un morceau de pain bis. On lui avait donné en outre une demi-bouteille de vin.

Quand le secrétaire de M^e Labori lui a demandé s'il voulait se pourvoir en cassation, Vaillant a simplement répondu :

— Pourquoi ? c'est inutile.

Le jeune avocat a cru devoir insister :

— Je vous en prie, a répliqué le condamné, je ne veux rien signer. N'insistez pas. Veuillez vous retirer !

En prononçant ces mots, Vaillant était calme, résigné, et rien dans son attitude n'indiquait le moindre trouble.

M. Horoch, greffier de la Cour, se tenait dans le parloir de la Conciergerie, prêt à recevoir le pourvoi du condamné. Il s'est retiré après que l'avocat lui eut expliqué le refus de Vaillant.

Chez M^{me} Marchal

Aussitôt après le verdict de la Cour d'assises, un de nos reporters s'est rendu chez Mme Marchal, à Choisy-le-Roi.

La maîtresse de Vaillant, qui se trouvait chez des voisins, ignorait encore la condamnation.

En l'apprenant, la malheureuse femme fondit en larmes et, prise d'une folie subite, se mit à danser en poussant des cris incohérents entrecoupés d'éclats de rires nerveux.

Le calme lui étant revenu, Mme Marchal s'écria :

— Ils ne le tueront pas, ou au moment où Deibler fera son œuvre, je serai là et je crierai : Vive Vaillant ! vive l'anarchie !

La crise de larmes a recommencé alors, puis Mme Marchal, semblant tout oublier, s'est mise à parler de choses indifférentes.

Quant à la petite Sidonie Vaillant, elle dormait et n'a appris la nouvelle qu'à son réveil.

Vaillant à la Roquette

A trois heures de l'après-midi, Vaillant a été extrait de la Conciergerie et conduit dans une voiture cellulaire à la prison de la Roquette.

Quelques instants auparavant, il avait reçu de nouveau la visite de son défenseur.

M^e Labori avait insisté auprès de lui afin qu'il consentit à se pourvoir en cassation, mais le condamné s'y est formellement refusé.

— A quoi bon ! lui a-t-il dit. Ces formalités ne feront que retarder de quelques jours mon supplice ; elles sont inutiles. Je ne regrette pas l'acte que j'ai commis, c'est vous dire que je saurai sans regret, sans faiblesse, subir l'expiation de ce que la société appelle mon crime et que je qualifie, moi, un acte de justice.

Le Recours en grâce

Toutefois, Vaillant signera à la dernière limite des délais que la loi lui confère, c'est-à-dire trois jours, son recours en grâce.

Les députés qui ont été blessés par les projectiles partis de son engin dans la séance du 9 décembre ont décidé, paraît-il, de faire auprès du Président de la République une démarche afin d'obtenir que la peine de mort qui vient de frapper l'anarchiste fût commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

L'abbé Lemire et Vaillant

L'abbé Lemire a adressé à M^e Laborie, défenseur de Vaillant, la lettre suivante :

10 Janvier, 1894.

Monsieur et cher maître,

Député, il est de mon devoir de ne point me séparer de mes collègues, quand il s'agit de l'intégrité de la représentation nationale.

Mais, victime principale de l'attentat, je tiens à faire savoir par vous à l'homme qui m'a frappé, que je n'ai au cœur pour lui que des sentiments de pardon.

Et je voudrais, monsieur, par vous encore, supplier la justice de mon pays de ne pas se montrer inexorable et de laisser à l'égaré le temps de se repentir.

Recevez, monsieur et cher maître, l'assurance de mes sentiments distingués.

J. LEMIRE.

Le Verdict jugé par la presse

Les journaux républicains et conservateurs approuvent la condamnation à mort de Vaillant et félicitent le jury de son énergie.

Le *Siècle* dit que le jury a fait son devoir.

Le *Figaro* dit : On prétendra que le grand coupable c'est la société. C'est toujours la même comédie qui recommence.

Les journaux radicaux et socialistes trouvent que le verdict est logique, mais qu'il ne résout pas la question sociale.

M. Clémenceau espère que M. Carnot donnera aux violents l'exemple de la pitié suprême.

La *Libre Parole* espère que M. Carnot usera du droit de grâce.

Le *Paris* s'élève avec insistance contre toute mesure de clémence.

Le condamné Vaillant

Vaillant a été placé dans la cellule n° 1 à la Grande-Roquette.

Il conserve la même attitude et promet de rester calme et de se soumettre au règlement.

Lettre de menaces

A la suite d'une lettre de menaces reçue par le directeur de la Roquette, le poste de la prison a été doublé.

témoignage de cet homme.

— Comment aurez-vous son adresse ?
— Par cette femme à qui j'ai acheté le secret de l'enlèvement de Jean.

— C'est vrai ? Alors pourquoi n'avez-vous pas été chez ce bandit ?

M. de Courrance hésita d'abord, puis regardant bien en face le colonel :

— Parce que je doutais de moi, dit-il d'une voix ferme, parce que je sentais que, s'il me refusait le moyen de sauver ma fille, je le tuerais. Maintenant, il n'y a plus à hésiter ; je vais à cet homme. Dieu fasse que je ne commette pas un second assassinat.

VI

LE SERPENT ÉCRASÉ

Mascaret n'habitait plus Paris ; il s'était prudemment décidé à battre en retraite. D'un moment à l'autre, il pouvait rencontrer soit le marquis, soit le colonel, et il savait parfaitement que tous les deux lui eussent fait payer très cher sa conduite infâme.

Il avait appris que Gertrude et le petit Jean étaient réunis. Certes ce coquin en avait éprouvé une réelle contrariété. Il avait trop le dilettantisme du mal pour n'être pas désolé de ce contre-temps. Mais enfin il lui restait une assez belle balle à jouer. La séparation des deux époux le vengeait suffisamment.

(A suivre.)

être en proie à une idée fixe de nature triste. Les premiers symptômes, ce sont les hallucinations qu'elle a chaque nuit et qui sont un signe presque certain. De plus, son œil est atone, sa voix est faible, les traits grippés et contractés du faciès expriment l'anxiété et la souffrance, les sourcils sont froncés, le regard abaissé vers la terre, la figure immobile et insensible indique une profonde concentration de la pensée.

— Oui, elle éprouve de grands chagrins, balbutia le marquis, mais enfin, docteur on ne meurt pas de ces chagrins-là.

— Vous vous trompez, répliqua froidement le savant. La mélancolie n'est pas seulement une maladie imaginaire inventée par M. les poètes. C'est une affection classée, étudiée, dont on ne peut prédire la marche et l'issue. Dans quelque temps elle sera prise d'anesthésie et d'analgésie. Son sommeil sera presque nul et constamment agité. Les extrémités se refroidiront, et tous les muscles de l'organisme entreront dans une sorte de résolution. Ce sera la deuxième période. Si je ne peux pas la guérir, Mme Kervigan entrera dans la troisième période, la plus grave. Vous vous apercevrez qu'elle est atteinte des mêmes symptômes que ceux qui caractérisent la fièvre typhoïde : l'immobilité des traits sera telle que vous croirez voir un masque sur son visage ; la lèvre inférieure sera pendante et fuligineuse, les narines pulvérisent. Enfin, elle sera frappée de stupeur, et, comme au bout de plusieurs semaines, elle en arrivera à un tel anéantissement qu'elle n'aura plus la force de manger... elle mourra de faim.

Et M. de Courrance avait dit : On ne meurt pas de chagrin ! Le docteur X... venait de lui

INFORMATIONS

Les anarchistes à Paris

La *Petite République* dit qu'une circulaire, en date du 1^{er} janvier, a été envoyée à tous les chefs de bureaux télégraphiques de Paris par M. le directeur-ingénieur Amiot, chargé du service des télégraphes de Paris, portant que, « en exécution d'une réquisition judiciaire, tout télégramme de départ ou d'arrivée avec l'adresse... » des personnages suspects dont la liste a été publiée hier devait être arrêté pour lui être transmis d'urgence.

Paris, 9 janvier.

Sur commission du juge M. Meyer, on a saisi ce matin une caisse venant de Bruxelles et adressée à Jean Grave, gérant de la *Révolution*, arrêté ces jours derniers. Cette caisse contenait 1,500 exemplaires d'une brochure de Grave, intitulée : *La Société mourante et l'anarchie*.

D'autre part, divers exemplaires de l'*Almanach du Père Peinard*, traduits en anglais et envoyés de Londres à Paris, ont été saisis à la frontière ce matin. Des ordres auraient été donnés dans toutes les administrations de l'Etat, pour que tous les employés qui pactiseraient avec l'anarchie par relations ou tendances d'opinion soient immédiatement renvoyés.

Dans les départements

Toulouse, 9 janvier.

La police vient d'arrêter l'anarchiste Bernard, qui s'était évadé il y a deux mois de l'Asile départemental d'aliénés, et qui avait pu se réfugier à Bordeaux. Il sera réintégré demain à l'Asile.

En Algérie

Alger, 10 janvier.

Le commissaire central d'Alger est allé à Ténés perquisitionner dans une ferme isolée, située dans la région de Tarzout, et appartenant à M. André Reclus. Il a trouvé des journaux, des brochures et une correspondance anarchiste.

La police a également fait une perquisition dans une ferme située au même endroit et appartenant à un nommé Régner. Elle y a découvert également des documents divers. Elle a procédé à l'arrestation de trois anarchistes français et de deux anarchistes étrangers. Ces cinq prisonniers ont été incarcérés à Ténés.

Les Cadres de l'Infanterie

Ce n'est pas avant un an que la loi du 25 Juillet 1893 produira tout son effet sur la surélévation des cadres de l'infanterie.

Jusqu'ici les prévisions pour 1894 n'ont autorisé la nomination en surnombre que de 240 officiers permanents, comptant au titre de l'infanterie dans les états-majors, au ministère, dans les écoles militaires ou dans les corps de troupe.

L'effectif de cette arme, en y comprenant les généraux qui la représentent, passent de 12,752 à 12,992 officiers de tous grades.

Malgré la forte augmentation des bataillons étrangers employés en Algérie, au Tonkin et au Dahomey, la France n'y entretient que 2 capitaines, 27 lieutenants et 13 sous-lieutenants servant au titre étranger.

Et encore la plupart de ces officiers ne sont pas de nationalité étrangère; les uns sont des officiers démissionnaires ayant repris du service, d'autres des officiers de réserve titularisés pour faits de guerre accomplis dans l'Indo-Chine.

Le Commandant supérieur du Soudan

Le lieutenant-colonel Hugony, de l'infanterie de marine, va être désigné pour exercer les fonctions de commandant supérieur des troupes du Soudan, en remplacement du lieutenant-colonel Bonnier, de l'artillerie de marine.

Armement sur la frontière italienne

Milan, 10 janvier.

Le *Corriere della Sierra* publie une dépêche de Rome, aux termes de laquelle le ministre de la guerre a donné l'ordre d'armer sans retard, sur le pied de guerre, les forts de la frontière des Alpes.

Paris, 10 janvier.

Divers journaux ont signalé un commencement de mobilisation et des mouvements de troupes importants en Italie, en les présentant comme la préparation à une action militaire projetée contre la France.

Une note officielle — évidemment inspirée par l'ambassade d'Italie — déclare que ces mesures, uniquement motivées par la situation intérieure de l'Italie, ne légitiment, en aucune façon, de telles appréhensions.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Aux Jardies

Dans notre numéro d'avant-hier, nous avons rendu compte d'une manifestation faite aux Jardies en l'honneur de notre grand compatriote, par les anciens membres du comité Gambetta, de Belleville.

Nous extrayons aujourd'hui, d'un article de

M. Jules Delval, de l'*Evénement*, les détails suivants :

» Dans un salon du rez-de-chaussée on remarque, dans un cadre de bois représentant des feuilles de chêne, un magnifique dessin à la mine de plomb, reproduisant très fidèlement, au centre, les traits de Gambetta. Un cartouche qui le surmonte porte l'inscription suivante :

» A LÉON GAMBETTA

« Hommage au Lycée Gambetta, de Cahors où le grand orateur apprit à aimer

» la Patrie et la Liberté

offert par le personnel et les élèves du lycée, composé par M. Roubaud, professeur de dessin, 31 décembre 1893 ».

M. Talou et les planteurs de tabac

Dimanche dernier a eu lieu dans une salle de l'Hôtel de ville, la réunion du syndicat des planteurs de tabacs, qui avait prié M. Talou, notre excellent député, d'en accepter la présidence d'honneur. Après une courte allocution par laquelle M. Capy, de Pradines, président du syndicat, a souhaité la bienvenue à M. Talou, l'honorable représentant de la 1^{re} circonscription de Cahors, a pris la parole. Disons, qu'une centaine de planteurs, appartenant à tous les partis politiques, assistaient à cette assemblée.

M. Talou a assuré aux planteurs qu'il sera toujours heureux de servir leurs intérêts les plus chers, il estime qu'il est de son devoir de favoriser la culture du tabac, et de procurer à ceux qui la mettent en œuvre, toute la sécurité désirable. Aussi s'efforcera-t-il toujours de travailler dans ce sens, et, en agissant ainsi, il espère faire œuvre utile et démocratique.

Bals de charité

3^{me} LISTE DE SOUSCRIPTION

MM.

- Le général Combarieu, command. la 65^e brigade. Béral, sénateur du Lot.
- De Verninae, sénateur du Lot.
- Docteur Rey, député du Lot.
- Jules Many, avocat, Cons. gén. du Lot, anc. ch. du Cab. du Min. du Com. et de l'Industrie.
- Calmon-Maison, Conseiller général.
- Poux-Laville, sous-préfet de Figeac.
- Talou, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre.
- Le capitaine Hay, du 7^e de ligne.
- id. St-Eloy, id.
- id. Bétrac, id.
- id. Fanet, id.
- Le lieutenant Guilhot, id.
- id. Bouton, id.

- J. Combarieu, pr. agr. de réth. au Ly. d'Orléans.
- Castanet, s.-ch. de bur. au Cab. du Pré. du Lot.
- Delpéch, inspecteur primaire.
- Ebrard, f. de pouv. de M. le Tr.-P. gén. du Lot.
- Dissès, Rédacteur-Corresp. de *La Dépêche*.
- Jacques Valette, dir. de l'Agence Cadurcienne.
- Greil, juge au tribunal de commerce.
- Bénech, ancien ch. de Div. à la Préf. du Lot.
- Fournié, ingénieur civil.
- Lachèze, rec. de l'Enregistrement à Luzech.
- Scudé, notaire à St-Denis-Catus.
- Courbebaïsse, négociant.
- Millet, teinturier.
- X..., entrepreneur.

- Truchy, contrôleur des Contributions directes.
- Rollés, ferblantier.
- Séguela, fils, négociant.
- Lafage, percepteur de Cazals.
- Le Sueur, sous-intendant militaire.
- Joseph Marqués.
- Duphénieux, Conseiller général.
- Roussel, Conseiller d'Etat.
- Lieutenant Audhuy, du 7^e.
- id. Burkhard, id.

- Delpérier, imprimeur.
- Baboulet, receveur de l'Enregistrement à Cahors.
- Valmary, notaire à Castelnau.
- Bousquet, avocat.
- Filhol, pharmacien.
- Tallieu, directeur de l'Ecole normale.
- Cubaynes, négociant.
- Drouhault, prof. départemental d'agriculture.
- Coudere, chapelier.
- Aladel, boulanger.
- Rouquié, cordonnier.
- Pagès, avocat à Castelfranc.

- H. Cayla, attaché au Cab. du Garde des Sceaux.
- Miremède, sous-inspecteur de l'Enregistrement.
- Dornier, Receveur de l'Enregistrement à Cahors.
- Rascalou, Inspecteur des Postes et Télégraphes.
- Bergon, imprimeur.
- Berger, Ingénieur des Ponts et Chaussées.
- Bourgoin, directeur de l'Usine à Gaz.
- Rivière, liquoriste.
- Boutary, entrepreneur.
- Bergerot, négociant.
- Darnis, Conseiller d'arrondissement.
- X...

- Debeauve, électricien-opticien.
- Delfour, Conducteur des Ponts et Chaussées.
- Bouzerand, serrurier.
- Jaffredo, sous-chef de Gare.
- Laval, juge de paix à Castelnau.
- Belcour, percepteur de Lalbenque.
- Guiraudies-Capdeville, ch. de div. à la Pr. du Lot.
- Monlezun, dir. de la succurs. de la Soc. Générale.
- Rollin, professeur à l'Ecole Normale.

Total de la 3^e liste..... 720 fr.
Report du total des 2 1^{res} listes 1,700

Total des 3 premières listes.. 2,420 fr.

Concours de gymnastique

M. le Président de la Société des Sauveteurs du Lot a adressé la lettre suivante aux présidents des sociétés de gymnastique de la région :

« Cahors, le 29 décembre 1893.

» Monsieur le président et cher camarade,
» Des fêtes, comprenant notamment un *Con-*

cours de gymnastique doivent avoir lieu à Cahors, dans les premiers jours du mois de juin, à l'occasion du concours régional agricole.

» Nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Président, de vouloir bien nous faire connaître, dans la quinzaine, si la Société que vous présidez serait disposée à prendre part à cette fête qui est organisée par la Société de gymnastique « Les Sauveteurs du Lot ».

» Nous croyons devoir vous informer que la ville de Cahors, qui réserve l'accueil le plus cordial aux Sociétés invitées, remboursera les frais de voyage jusqu'à concurrence de 12 gymnastes par société et assurera à ces derniers un logement. Les Sociétés qui nous feront l'honneur de participer à la fête de gymnastique n'auront donc à supporter que les frais de nourriture.

» Dès que nous aurons votre réponse, nous vous ferons connaître la date exacte des fêtes et nous vous adresserons le programme des exercices qui est actuellement en préparation ainsi que la liste des récompenses.

» Veuillez agréer, etc.

» Le Président des Sauveteurs du Lot,
» GUIRAUDIES-CAPDEVILLE ».

Des invitations ont été adressées à toutes les sociétés de gymnastique des départements limitrophes et des départements du Midi. Déjà quelques-unes des sociétés ont envoyé leur adhésion.

Concours d'animaux gras

Voici la nomenclature des primes qui seront décernées par les soins de la Société agricole, à Cahors, le 1^{er} février 1894, jour de Foire, sur la place Thiers, et sur lesquelles le gouvernement de la République fournit une allocation de 375 fr. :

Bêtes à corne. — Bœufs et vaches. — Une prime de 150 fr. (prix de la ville de Cahors) ; une de 130 fr. ; une de 120 fr. ; une de 110 fr. ; une de 100 fr. ; une de 90 fr. ; une de 85 et une de 80 fr.

Bêtes à laine. — Moutons et brebis (lots de trois têtes). — Une prime de 50 fr. ; une de 45 ; une de 40 ; une de 35 ; une de 30 ; une de 25 ; une de 20 et une de 15 fr.

Les animaux devront être rendus sur le champ de foire à une heure précise.

Les bêtes à laine devront être par lots de 3 têtes.

Elles devront être fraîchement tondues. Les propriétaires engraisseurs pourront seuls prendre part au concours.

Concours musical de Cahors

Pour détruire certains bruits erronés qui ont couru dans la presse Montalbanaise, nous nous faisons un devoir d'informer le public que le Concours Musical organisé à Cahors, à l'occasion du concours régional est irrévocablement fixé aux 17, et 18 juin.

Il est inutile d'ajouter que la municipalité de Cahors n'a pu examiner la possibilité de le renvoyer à une date ultérieure, le concours régional agricole étant fixé par M. le Ministre à cette époque.

Pour le Comité d'organisation,
Le Secrétaire,
MANHIBAL.

Les examens de Saint-Cyr

Une très vive émotion règne à l'Ecole de Saint-Cyr. Avant l'ouverture des examens définitifs pour l'admission dans la cavalerie, un certain nombre de candidats ont été subitement prévenus qu'ils étaient écartés de la dernière épreuve à cause des conditions nouvelles et plus rigoureuses qui auraient été établies pour la vue...

A ce sujet, nous nous ferons l'écho de nombreuses réclamations qui nous ont été adressées.

Un seul exemple suffira pour les préciser.

Un jeune homme de nos amis, élève des plus brillants d'un lycée spécial, se présentait naguère pour l'Ecole navale où il était reçu l'un des premiers. Il avait subi à plusieurs reprises les examens sanitaires et avait été reconnu apte au service. Arrivé à bord du *Borda*, il est impitoyablement écarté pour la vue, alors que jamais aucune observation n'avait été faite à cet égard dans les autres visites.

Nous ne blâmons point le médecin du *Borda*, non plus que ceux de Saint-Cyr, mais il nous semble que le certificat d'aptitude physique devrait précéder les deux dernières années d'études spéciales pour les écoles et être fait très sévèrement à ce moment.

Cela éviterait des déceptions amères, et des jeunes gens très méritants ne verraient plus leur carrière ainsi brisée.

Général et conscrit

Nous lisons dans le *Journal de la Dordogne* : Voici un écho qui nous arrive de la caserne.

Peu de jours après l'arrivée des recrues, M. le général commandant le corps d'armée, passait la revue du 50^e, dans la cour de la caserne.

Le général de Saint-Mars qui attache une grande importance à l'éducation morale du soldat, interrogeait, de temps en temps, quelques hommes, d'une façon familière.

Arrivé à la compagnie du capitaine Charreau, il s'adresse à un jeune soldat et lui pose quelques questions auxquelles l'homme répond d'une façon satisfaisante :

« A quel moment du combat, battez-vous en retraite ? »

— Jamais je ne battraï en retraite.

Touché de cette réponse, le général serra affectueusement et chaleureusement la main du soldat.

Ce dernier, qui se nomme Jean Lachaud, originaire d'Issigeac arrondissement de Bergerac, vient de recevoir de M. le général de Saint-Mars, à l'occasion des étrennes, un fort beau couteau, fabriqué à Limoges, dont toutes les lames sont en pur acier.

Sur la principale lame, on lit, d'un côté, le nom et le prénom de l'homme, et de l'autre, sa fière réponse :

Jamais en retraite

Voilà un trait qui fait en même temps honneur au soldat et au général.

Tribunal correctionnel de Cahors

A-t-on le droit de tuer la truie de celui qui va vous voler la truffe ?

Le tribunal correctionnel a décidé pour la négative en infligeant un mois de prison (loi Béranger) et 16 fr. d'amende, au sieur Jean Alméras, de Fontanes, qui avait été surpris par son voisin Verdier, truffant dans ses terres, et 16 fr. d'amende à ce dernier, pour s'être vengé sur la pauvre bête innocente.

— Joseph Vitrac, de Boissières, est condamné à 50 fr. d'amende pour vol de six peupliers dans le champ d'autrui.

— Flaujac Alexandre, d'Orniac, est condamné à 50 fr. (loi Béranger), pour coups de pierres à la femme Mathilde Poujade, veuve Vinge.

— Le syndicat des pharmaciens du Lot poursuit M. Bladinières, pharmacien à Castelfranc, comme exerçant illégalement, la loi exigeant que le tenancier d'une pharmacie en soit aussi le propriétaire.

M^e de Valon plaide pour le syndicat.

M^e Munin-Bourdin pour M. Bladinières, qui est condamné à 500 fr. d'amende (loi Béranger) et à fermer son officine.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 7 au 14 Janvier 1894

Naissances

Andrieu Georges, rue du Lycée, 18.
Rabanel Marguerite, Bd Gambetta, 1.
Aignoux Marie, rue du Château, 18.
Iches Emile, rue St-Pierre, 11.

Mariages

Vidal Louis, commis des ponts et chaussées, et Périé Maria, s. p.
Labourel Guillaume, cult., et Jarland Antoinette.

Décès

Rigal Thérèse, 80 ans V^e Soulayrès, rue Fénelon.
Batut Marie, 49 ans, ép. Pellegrin, rue Labarre 31.
David Jean, jardinier, 69 ans, rue de la Banque.
Niel Jeanne, ta lleuse en robes, 70 ans, V^e Martineau, Bd Gambetta, 40.
Bruzère Marie, s. p. 86 ans, V^e Guyot, quai de Regourd, 12.
Mousset Jean, tonnelier, 36 ans rue St-Georges 8.
Molinier Jean, charron, 20 ans, rue St-Namphaise, 1.
Lacoste Vincent, soldat au 7^e, 21 ans (Hospice.)
Vidal Berthe, 5 ans, (Hospice.)

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Barbe-Bleue

Pour résumer l'opinion générale, nous devons dire que la représentation de mardi dernier a été assez amusante.

M^{me} Guyot, qui est décidément de plus en plus charmante, nous a donné une Boulotte des plus agréables ; M. Trioque, à qui le rôle de Barbe-Bleue convenait mieux que tous ceux dans lesquels nous l'avons vu jusqu'ici (à part le rôleur de *Miss Helyett*), a été beaucoup plus acceptable qu'à son ordinaire, et pour être franc nous devons dire qu'il a été plusieurs fois applaudi. Le comique tranquille mais de bon aloi de M. Laclaverie, a été apprécié dans le rôle de Popolani, et les autres interprètes de la pièce ont fait leur possible pour se montrer dignes de leurs chefs de file.

Une question, peut-être indiscrète, mais qui est cependant en ce moment dans toutes les bouches : Qu'est devenue M^{me} Viannet? Après avoir été une des étoiles de notre scène, serait-elle passée à l'état de comète et disparue comme telle ?

Mais n'insistons pas ; le public s'est montré satisfait de *Barbe-Bleue* ; il va rire toute une soirée avec *Oncle Célestin*. Que veut-on de plus ? Puisque tout le monde est content, soyons-le nous-même et ne nous transformons pas en Barbe-Bleue. M. HEYC.

L'âge des dames ne se demandant jamais, les curieux cherchent à l'évaluer en comptant les rides du visage ; aussi n'est-il pas surprenant que les dames, à leur tour, cherchent tous les moyens possibles de les dissimuler en se donnant ainsi toutes les apparences de la jeunesse et de la fraîcheur. Si elles connaissaient un moyen d'empêcher la venue des rides, elles n'auraient pas dès lors à redouter de paraître vieilles. Or en prenant soin de leur santé, elles peuvent du même coup garder l'apparence juvénile.

L'*Emulsion Scott* à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de soude et de chaux, voilà le vrai secret de la belle carnation. Elle rend le sang riche et généreux, tout en développant et arrondissant les formes. Par son usage régulier, elle débarrasse le sang de toutes ses impuretés, redonne la vigueur de la jeunesse et la santé.

L'*Emulsion Scott* se vend partout.

Pour soigner les rhumes, les enrouements, les bronchites, si fréquents en cette saison, les bons remèdes ne manquent pas.

La *Pâte Regnaud* a droit au premier rang à cause de son antiquité, de son efficacité et de son goût exquis. Ce sont les dames, les enfants et pour mieux dire les délicats de tout âge et de tout sexe qui ont fait la renommée de cette recette. Les gens âgés y ajoutent volontiers et avec profit l'usage du *Sirap de Regnaud*.

Un document curieux, contenant 1,161 attestations légalisées sur les Pilules Suisses, est envoyé franco à qui en fera la demande, par la pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à son arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Bibliographie

ANCIENS ET MODERNES (Journal musical mensuel, grand format). — Piano ; Piano et chant ; Piano et instrument. — 240 pages de musique et 48 pages de texte ; 12 numéros de 20 pages de musique : 4 fr. l'an.

Sommaire du numéro de Janvier :

Texte. — Programme des concours organisés en 1891 par le journal Anciens et Modernes. — Souvenirs musicaux. — Carnet musical. — Variété. — Silhouette musicale (étude sur Kulha). — Revue de l'année musicale 1893.

Musique. — Ouverture de la St-Patrick (p. à 2 m.) : A. Tridémy. — L'Ange-Gardien, duo : P. Uffoltz. — 2^e Mazurka (p. à 2 mains) : Laurent-Rolandez. — Berceuse (piano à 2 mains) : Schuman. — Piccolina, polka (p. à 2 m.) : M. Duvoisin. — Le Tambourin, gavotte : Rameau.

Adresser les demandes à l'éditeur M. Rosoor-Delattre, éditeur et imprimeur de musique, à Tourcoing (Nord).

On souscrit également dans nos bureaux.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^o Montecoutié.

PRIX MODÉRÉS

ASTHME-OPPRESSION
Les Cigarettes Indiennes de Grimault et C^{ie} sont le remède le plus efficace connu contre l'Asthme, l'Oppression, l'Insomnie, le Catarrhe, et pour faciliter l'Expectoration.
Dépôt : Toutes Pharmacies.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 Octobre 1893)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	85	1125
	OMNIBUS 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes	EXPRESS 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	DIRECT 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	9 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40 ^m	6 20 ^m	5 7 ^m	10 32 ^m	—
SOULLAC.....	départ. 6 50 ^m	6 46 ^m	5 14 ^m	1 10 ^m	7 ^h 5 soir
CAZOUËS.....	arrivée. 7 48	7 27	5 55	2 8 ^m	8 3
Lamothe-Fénelon.....	départ. 7 53	7 30	5 58	2 14	8 11
Nozac.....	arrivée. 8 >	—	—	2 21	8 18
Gourdon.....	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Saint-Clair.....	arrivée. 8 15	—	—	2 35	8 34
Dégagnac.....	départ. 8 25	—	—	2 45	8 44
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. 8 39	8 >	6 26	3 >	8 58
Saint-Denis-Catus.....	départ. 8 49	—	—	3 10	9 8
Espère.....	arrivée. 9 1	—	—	3 22	9 20
CAHORS.....	départ. 9 12	—	—	3 33	9 31
Sept-Ponts.....	arrivée. 9 23	—	—	3 45	9 43
Cieurac.....	départ. 9 32	—	—	3 54	9 52
Lalbenque.....	arrivée. 9 43	8 41	7 7	4 5	10 3 soir
Causade.....	départ. 9 58	8 47	7 12	4 20	11 7 30 mat.
Montauban.....	arrivée. 10 8	—	—	4 31	11 8 >
Toulouse.....	départ. 10 22	—	—	4 47	11 8 9
	arrivée. 10 29	—	—	4 56	11 8 45
	départ. 11 2	9 31	7 54	5 31	11 9 28
	arrivée. 11 37	9 58	8 20	6 11	—
	départ. 11 h 49 midi 2	10 23	8 26	6 25	—
	arrivée. midi 39 1 h 32 ^a	11 10s.	9 14 ^m	7 55 ^m	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25 ^m	—	5 ^h 50 ^m	—	9 ^h 25 ^m	6 ^h mat
Montauban.....	arrivée. 3 14	—	7 10	—	10 40 ^m	7 15 ^m
Causade.....	départ. 3 24	4 15 ^m	7 30	—	10 50	7 30 ^m
Lalbenque.....	arrivée. 3 49	4 56 ^m	7 58	—	11 31	8 11
Cieurac.....	départ. —	5 38	—	—	11 43	8 54
Sept-Ponts.....	arrivée. —	5 46	—	—	12 21 ^m	9 2
CAHORS.....	départ. 4 32	5 58	—	—	12 33 ^m	9 14
Espère.....	arrivée. 4 38	6 6	8 46	—	12 41	9 22
Saint-Denis-Catus.....	départ. —	6 45	8 54	6 >	—	9 30
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. —	6 59	—	6 15 ^m	—	9 44
Dégagnac.....	départ. —	7 14	—	6 28	—	9 57
Saint-Clair.....	arrivée. —	7 23	—	6 43	—	10 11
Gourdon.....	départ. —	7 33	—	6 52	—	10 20
Nozac.....	arrivée. 5 23	7 49	9 42	7 1	—	10 29
Lamothe-Fénelon.....	départ. —	7 58	—	7 18	—	10 43
CAZOUËS.....	arrivée. —	8 7	—	7 27	—	10 52
SOULLAC.....	départ. —	8 16	—	7 37	—	11 1
BRIVE.....	arrivée. 5 47	8 18	10 6	7 47	—	11 10
PARIS.....	départ. 5 50	8 25	10 9	7 57	—	11 12
	arrivée. 6 32	9 37 ^m	10 53	8 4	—	11 19
	départ. 7 >	—	11 3	—	—	11 25
	arrivée. 4 37 ^m	—	10 21 ^m	—	—	11 55 ^m

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40 ^m	12 ^h 50 ^m	6 ^h 40 ^m
Mercuès.....	6 54 ^m	1 4 ^m	6 54 ^m
Arrêt Douelle	6 58 ^m	»	6 58 ^m
Parnac.....	7 5	1 15	7 6
Luzech.....	7 11	1 22	7 14
Castelfranc.....	7 21	1 35	7 24
Arrêt Prayssac	7 27	»	7 27
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 35
Duravel.....	7 43	1 54	7 42
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 50
Fumel.....	8 >	2 13	7 59
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 5
BORDEAUX.....	3 51 ^m	8 11 ^m	4 34 ^m
PARIS. — Ar.	11 36 ^m	4 37	10 21 ^m

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 21 ^m	7 ^h 38 ^m
BORDEAUX.....	»	6 10	3 34 ^m
LIBOS. — D.	8 20 ^m	3 30	9 10 ^m
Fumel.....	8 55 ^m	3 37	9 16
Soturac-Touzac	8 45 ^m	3 49	9 26
Duravel.....	8 52 ^m	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59 ^m	4 7	9 40
Arrêt Prayssac	9 6	»	9 47
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 53
Luzech.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 51	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 36	»	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45 ^m	1 ^h 29 ^m	5 ^h 23 ^m
Cabessut, halte	7 54 ^m	1 38 ^m	5 32 ^m
Arcambal.....	8 4	1 49	5 45 ^m
Vers.....	8 12	1 58	5 50
Saint-Géry.....	8 20	2 6	5 57
Canduché.....	8 32	2 19	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	2 26	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	2 36	6 24
Calvignac, hal.	8 55	2 44	6 31
Chare.....	9 8	2 57	6 44
Monbrun, hal.	9 18	3 8	6 54
Toirac.....	9 27	3 18	7 3
Lamadefaine.....	9 40	3 31	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 44	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47 ^m	11 ^h 10 ^m	5 ^h 23 ^m
Lamadefaine.....	7 59	11 22 ^m	5 35 ^m
Toirac.....	8 10	11 34	5 46
Monbrun, hal.	8 18	11 43	5 54
Cajarc.....	8 30	11 55	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	12 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	12 23	6 33
Canduché.....	9 3	12 30	6 39
Saint-Géry.....	9 18	12 45	6 53
Vers.....	9 23	12 51	6 58
Arcambal.....	9 31	1 00	7 6
Cabessut, halte.	9 41	1 11	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 19	7 24

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé
Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

A Vendre

IMPRIMERIE ayant un Journal politique et vinicole dans un chef-lieu d'arrondissement. 56^e années d'existence, le tout en plein rapport.
S'adresser au Directeur du Médocain à Lesparre-Médoc (Gironde).

J. G. LISEZ!

Le Santal de Midy supprime Copahu, Cubèbe et Injections. Guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Dépôt : Toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.